



Suppression ticket de caisse

Par LINE 13

Bonjour
Suite à la suppression du ticket de caisse quel moyen de vérifier l'addition ?
Si l'on doit comptabiliser chaque article acheté cela va considérablement augmenter le temps des achats .
Y a t il une solution?
Merci de vos réponses

Par morobar

Bonjour,
C'est la question que tout le monde pose.
La réponse est là:
Code de l'environnement art.541-15-10 chapitre IV:
==
IV. - Au plus tard le 1er janvier 2023, sauf demande contraire du client, sont interdites :

1° L'impression et la distribution systématiques de tickets de caisse dans les surfaces de vente et dans les établissements recevant du public ;
==

Par LINE 13

Bonjour
Bon ,ticket par sms et e.mail. à vérifier tout de suite dans le magasin pour pouvoir vérifier le total du caddie car en cas d'erreur où est la preuve?
Je pense à ce qui m'est arrivé.:4 bouteilles de vin comptabilisées au lieu de 2
Merci de vos réponses

Par jodelariege

bonjour
"Au plus tard le 1er janvier 2023, sauf demande contraire du client, sont interdites ":du coup si le client le demande ce n'est plus interdit (!?) ..

Par morobar

C'est ainsi que je le comprend.
Au passage en caisse et avant la première saisie, il faudra vraisemblablement exiger un ticket de caisse.
Actuellement dans notre supermarché, la caissière nous interroge en fin de saisie pour savoir si nous voulons l'impression.

Par isernon

bonjour,

juste une précision, ce n'est pas à la caissière de demander au client s'il désire le ticket de caisse, mais au client de d'exiger de la caissière son ticket de caisse.

maix cette mesure est reportée au 1° avril 2023.

voir le décret 2022-1565 ci-dessous :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046737771]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046737771[/url]

salutations

Par jodelariege

donc c'est un peu ridicule: on interdit sauf si.....où est l'interdiction alors? si tous les clients demandent le ticket..... moi j'ai demandé directement à la caissière ce matin "je veux bien le ticket svp" et j'ai eu le ticket.....par contre comment vérifier en sortie de caisse ou par un vigile nos achats? car en caisse on ne nous parle pas de ticket envoyé par mail ou sms....(sauf dans un grand magasin de sport)

Par yapasdequoi

Pour le moment les commerces ne sont pas prêts pour l'application de cette directive.
C'est sans doute la raison du décalage.

La plupart qui posent la question (voulez-vous votre ticket ?) l'imprime de toute façon et le jette si vous répondez non (!)
D'autre part, l'envoi par mail ou SMS nécessite de relever des infos personnelles sur le client (adresse mail ou numéro de tel) ce qui n'est pas sans risque... et doit donc être géré selon le RGPD.